Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le 16/12/2019

Folio n° 28 N° 2019 -28

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ID: 031-213105802-20191212-2019\_48-DE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

COMMUNE de VILLATE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers:

L'an Deux Mille dix neuf

Le douze décembre, à dix-huit heures trente

En Exercice:

Présents: 12

14

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal:

12 Votants:

Le 02/12/2019

Objet : Constitution de servitude ENEDIS

**PRESENTS**: Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. BONZOM.

CARLES. GROS. LAKEHAL.

Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GALEA.

**GARCIA** 

ABSENTS EXCUSES: Mme LE ROY. M. ROUSSEAU

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE ROUTE D'ESPAGNE » titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, et cela à la demande de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS demande la mise à disposition du terrain situé à Villate 27 rue des Tisserands, sur la parcelle cadastrée section AC n° 0111 afin d'installer les canalisations souterraines alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la parcelle située 27 rue des Tisserands cadastrée AC n° 0111.
- Mandate le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 13/12/2019 Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme. Au registre sont les signatures.

En Mairie le 12/12/2019 Le Maire J.C GARAUD.

